

OPTIQUE

Équipements « 100 % santé » (Monture & Verres de classe A) ⁽¹⁾ (y compris prestation d'appairage / prestation d'adaptation / supplément pour verres avec filtre)	100% des Prix Limites de Vente (SS + Complémentaire Santé)	100% des Prix Limites de Vente (SS + Complémentaire Santé)
Prestations et équipements Hors 100% Santé (Monture & Verres de classe B)		
Monture	100€ (y compris Sécurité Sociale)	100€ (y compris Sécurité Sociale)
Grille optique	Voir grille optique	Voir grille optique
Prestations d'adaptation	100% PLV (SS + complémentaire santé)	100% PLV (SS + complémentaire santé)
Lentilles correctrices		
Lentilles correctrices remboursées ou non par la SS (y compris jetables) - <i>Au-delà du forfait, prise en charge au TM pour les lentilles remboursées SS</i>	6 % du PMSS par an et par bénéficiaire (y compris Sécurité Sociale pour les lentilles remboursées)	7 % du PMSS par an et par bénéficiaire (y compris Sécurité Sociale pour les lentilles remboursées)
Chirurgie Refractive	9 % du PMSS par oeil et par bénéficiaire	9 % du PMSS par oeil et par bénéficiaire

(1) tels que définis réglementairement. Cette garantie comprend la prise en charge de verres et monture de classe A à prise en charge renforcée, dans la limite des prix fixés (Prix limites de vente : PLV) et sous déduction du montant remboursé par la Sécurité sociale.

Verres unifocaux (simple foyer) - Forfait par verre et par bénéficiaire

Type de verre	Sphère	Cylindre / Sphère + Cylindre (S+C)	REGIME DE BASE	OPTION 1	
				Adulte*	Enfant
- Classe 1	Entre -4 et +4	De 0 à 2	95 €	97 €	95 €
- Classe 2	De -6 à -4,25	De 0 à 2	110 €	116 €	110 €
	De -6 à -0,25	De 2,25 à 4			
	De +4,25 à +6	De 0 à 2 et S+C ≤ 6			
- Classe 3	De 0 à +4	De 2,25 à 6 et S+C ≤ 6	135 €	139 €	135 €
	De -8 à -6,25	De 0 à 4			
	De -8 à 0	≥ 4,25			
- Classe 4	De 0 à +8	S+C > 6	180 €	180 €	180 €
	Hors zone de -8,25 à +8,25	Tous cylindres			

Verres multifocaux ou progressifs - Forfait par verre et par bénéficiaire

Type de verre	Sphère	Cylindre / Sphère + Cylindre (S+C)	REGIME DE BASE	OPTION 1	
				Adulte*	Enfant
- Classe 1	Entre -4 et +4	De 0 à 2	185 €	190 €	185 €
- Classe 2	De -8 à -4,25	De 0 à 2	200 €	206 €	200 €
	De -8 à -0,25	De 2,25 à 4			
	De +4,25 à +8	De 0 à 2 et S+C ≤ 8			
- Classe 3	De 0 à +5,75	De 2,25 à 8 et S+C ≤ 8	225 €	225 €	225 €
	De -8 à 0	≥ 4,25			
- Classe 4	De 0 à +8	S+C > 8	250 €	254 €	250 €
	Hors zone de -8,25 à +8,25	Tous cylindres			

Les bénéficiaires

Les bénéficiaires des garanties souscrites sont assurés pour les frais de santé engagés pour eux-mêmes. Ces bénéficiaires sont, sous réserve de dérogations spécifiques :

- Le salarié régulièrement affilié
- Les ayants droit inscrits sur le bulletin d'affiliation du salarié, lors de l'affiliation ou suite à une demande ultérieure, sous réserve que leur affiliation soit prévue aux conditions particulières
- Ces ayants droit peuvent être le conjoint (**adhésion facultative avec cotisation supplémentaire**), les enfants à charge et les ascendants à charge fiscale

Définition du conjoint : Est considéré comme conjoint :

- Le conjoint du salarié non séparé de corps judiciairement,
- En l'absence de conjoint(e), le partenaire lié au salarié par un **Pacte Civil de Solidarité (PACS)** ;
- En l'absence de conjoint(e) ou de partenaire PACS, le **concubin** : personne vivant sous le même toit que le salarié, libre de tout lien marital ou lien de PACS, entretenant une relation stable et continue avec le salarié.

Définition des personnes à charge : Sont considérés comme enfants à charge, les enfants reconnus, adoptés ou recueillis du salarié, de son conjoint ou partenaire PACS ou concubin, qui remplissent l'une des conditions suivantes :

- Etre âgé de moins de 18 ans,
- Etre âgé de moins de 28 ans, primo demandeur d'emploi, inscrit comme demandeur d'emploi au pôle emploi et ayant terminé ses études depuis moins de 6 mois,
- Etre âgé de moins de 28 ans et poursuivant des études secondaires ou supérieures, affiliés à un régime de Sécurité sociale, sous contrat d'insertion professionnelle, notamment :
 - Emploi jeunes, formation en alternance, en apprentissage, ou contrat de professionnalisation
- Etre âgé de moins de 28 ans et inscrit au régime de la Sécurité sociale des étudiants.
- Quel que soit son âge, s'il est atteint d'une infirmité permanente l'empêchant de se livrer à une quelconque activité rémunérée et sous réserve qu'il perçoive une des allocations pour adulte handicapé (loi du 30 juin 1975) ;
- Sont considérés comme personnes à charge les ascendants du salarié et/ou ceux de son conjoint, concubin ou partenaire PACS, à charge fiscalement.

1 monture et 2 verres tous les deux ans de date à date pour les adultes et enfants de 16 ans et plus (période ramenée à un an en cas de renouvellement anticipé prévu à l'article L 165-1 du Code de la Sécurité Sociale). 1 monture et 2 verres tous les ans de date à date pour les enfants de moins de 16 ans.
Possibilité de combiner des équipements de Classe A et Classe B (verres classe A + monture classe B, et inversement)

*Adulte : sont compris dans les adultes les enfants de 16 ans et plus

Comment changer de régime ?

Pour changer votre adhésion (du régime socle vers le régime optionnel facultatif ou inversement), une fiche de renseignements individuels est disponible auprès de votre DAP.

Vous avez la possibilité de choisir le régime optionnel facultatif à tout moment. Les garanties sont acquises dès le 1^{er} jour du mois qui suit la réception de la demande. Aucun délai de carence n'est prévu.

Vous avez la possibilité de cesser d'adhérer au régime optionnel facultatif au 31 décembre de chaque année, après 2 années civiles d'adhésion complète en respectant un délai de prévenance de 2 mois, soit le 31 octobre au plus tard.

Toute sortie du régime optionnel facultatif est définitive sauf en cas de changement de situation familiale. Dans ce cas, la nouvelle adhésion est possible au 1^{er} janvier de chaque année, sous réserve d'un délai de prévenance de 2 mois, soit le 31 octobre au plus tard.



Le réseau Carte Blanche

Rendez-vous chez un professionnel de santé partenaire Carte Blanche afin de diminuer vos dépenses de santé grâce à des tarifs négociés tout en vous assurant de bénéficier de soins de qualité !

Retrouvez en ligne, via votre espace assuré, votre outil de Géolocalisation pour trouver les professionnels de santé Carte Blanche. Bénéficiez des garanties incluses lors de votre achat chez un partenaire telles que,

- Casse verres et monture : 2 ans
- Adaptation des verres unifocaux et multifocaux : 6 mois
- Traitement antireflet : 2 ans



Connectez vous sur www.witiwi.fr puis cliquez sur « trouver un praticien »

Vos services

Votre contrat Santé inclut les services suivants :

Assistance IMA :

Téléphone : +33 (0)5 49 76 98 20 / +355 49 76 98 20 depuis l'étranger
SMS : 07 55 53 20 50 - Réservé aux personnes malentendantes
Email : das@ima.eu

Médecin Direct – Consultation médicale à distance

- Site Internet : www.medecindirect.fr
- Application mobile téléchargeable sur « App Store » ou « Google Play »
- L'ouverture du compte se fait grâce à l'adresse mail personnelle du salarié, ainsi que le numéro d'adhérent indiqué sur la carte d'adhérent à effet du 1^{er} janvier 2022

Le Fonds de solidarité AESIO Mutuelle

Vous rencontrez des difficultés financières liées à des dépenses de santé ? Vous êtes contraints de renoncer à des soins à cause d'un reste à charge trop important ? Vous pouvez solliciter le fonds de solidarité AESIO Mutuelle. Comment les contacter ?

Par email : fondsosocial@aesio.fr

Par Courrier : AESIO Mutuelle – Département des fonds sociaux
393 rue de l'Hostellerie – 30018 Nîmes Cedex9

Nous contacter



0972 722 300

Service gratuit
+ prix appel

Du lundi au vendredi de 8h à 20h



eliorsante@grassavoie.com



Appli Santé Gras Savoie



Gras Savoie Santé
TSA 84 256
77 283 AVON CEDEX



www.witiwi.fr

GRAS SAVOYE, société de courtage d'assurance et de réassurance
Siège Social : Immeuble Quai 33, 33/34 quai de Dion-Bouton, CS 70001, 92814 Puteaux Cedex.

Tel : 01 41 43 50 00. Télécopie : 01 41 43 55 55. <http://www.grassavoie.com>.

Société par actions simplifiée au capital de 1 432 600 euros. 311 248 637 RCS Nanterre. N° FR 61311248637.

Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 001 707 (<http://www.orias.fr>).

Gras Savoie est soumis au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) 4 Place de Budapest. CS 92459. 75436 PARIS CEDEX 09



Gras Savoie
WillisTowersWatson I.P.I.

